



Département  
Du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Thann

Nombre de  
Conseillers élus  
15

Conseillers en  
fonction  
15

Conseillers présents

Conseillers absents  
excusés

dont procurations

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

**Séance ordinaire du 31 mars 2021 à 17h00**

Convocation du 22 mars 2021

**Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.**

**Membres présents :** M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Virginie THROO, Mme Isabella SCARAVELLA, M. Maurice COURTOIS, Mme Dominique LAURENT, M. Adrien TRITTER, Mme Laurence SANCHEZ, M. Marc WOLF, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHARTH

**Membres absents excusés :** /

Secrétaire de séance : Mme Virginie THROO assistée de Mme Céline ERHARD

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 25 février 2021
2. Vote des taxes
3. Subventions aux associations
4. Budget Principal :
  - Budget Primitif 2021
5. Budget « Exploitation Forestière » :
  - Budget Primitif 2021
6. Communauté de Communes :
  - Modification des statuts
7. Eclairage public : demande de subventions
8. Fixation des horaires de l'école primaire
9. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 17h00.

M. le Maire excuse M. Marc WOLF qui arrivera avec un léger retard.

Avant de débiter la séance, M. le Maire informe les membres du conseil que le point n°2 – Subventions aux associations sera reporté ultérieurement dans l'attente de données qui ne seront connues qu'au mois de mai. Il demande également le rajout d'un point à l'ordre du jour : Prêt : Autorisation de remboursement anticipé. Aucune objection n'est émise au rajout de ce point.

### **1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 25 février 2021**

Mme Anne ROLL souhaite une précision sur l'interprétation de la mention apportée à la convention avec Orange, quand il est écrit : « Pour toute installation prévoyant une modification ou un ajout de fréquence, la

Société Orange transmettra au préalable un Dossier d'Information en Mairie ». La Commune aura-t-elle ou non son mot à dire ?

M. le Maire lui confirme que la Commune devra prendre position en cas de nouvelle demande de la part d'Orange.

## 2. Vote des taxes

### Arrivée de M. Marc WOLF 17h10

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie mardi 23 mars dernier, M. le Maire propose le maintien des taux d'imposition votés en 2020 pour l'année 2021.

#### Délibération :

Sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident de maintenir les taux de fiscalité appliqués en 2020. En conséquence ils fixent les taux de fiscalité pour l'année 2021 comme suit :

25,14 % (dont 13.17 % - taux départemental) pour la Taxe Foncière (Bâti), 82.80 % pour la Taxe Foncière (Non Bâti).

Le produit fiscal attendu relatif à la taxe foncière non bâtie et taxe foncière bâtie s'élève à 367.889,00 € auquel s'ajoutent la taxe d'habitation de 9.631€, les allocations compensatrices de 31.542 €, le versement GIR de 3 810 € ainsi que le coefficient correcteur de 11.676 € soit un total de 424.548 €.

## 3. Subventions aux associations

Les montants des subventions allouées par la Collectivité européenne d'Alsace aux associations sportives et aux écoles de musique ne seront validés par les commissions qu'au mois de mai. La commune devant s'aligner sur ces derniers, M. le Maire propose de reporter le point à une prochaine séance.

## 4. Budget Principal :

### • Budget Primitif 2021

M. le Maire présente le budget primitif 2021 en apportant des précisions pour certains comptes et répondant aux interrogations des conseillers, sachant que ce budget a été élaboré à partir des chiffres débattus lors du débat d'orientation budgétaire.

En abordant le chapitre des « autres charges de gestion courante », M. le Maire informe les conseillers comme le prévoit la loi, du montant des indemnités brutes versées aux élus mensuellement dans le cadre de leurs fonctions, à savoir :

Indemnités du Maire : 2.006,96 €

Indemnité des Adjoints : 770,10 €

Il souhaite également avertir les membres du conseil des 2 remarques émises par la Commission des finances à savoir :

- Au vu des investissements futurs, il serait peut-être judicieux de contracter un emprunt à court terme, les taux étant actuellement toujours très bas.
- Par rapport au remboursement anticipé de l'emprunt en cours, la commission conseille de ne pas se hâter et de procéder au remboursement en plusieurs fois afin d'éviter tout risque de manque de trésorerie qui coûterait plus cher à la commune que le gain opéré par le remboursement.

#### Délibération :

Le budget 2021 présenté par M. le Maire est adopté, à l'unanimité, par chapitre comme suit :

	Crédits Reportés	Proposition du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>Fonctionnement</b>			

Dépenses		1 107 602,18 €	1 107 602,18 €
Recettes		1 107 602,18 €	1 107 602,18 €
<b>Investissement</b>			
Dépenses	91 500,00 €	791 949,76 €	883 449,76 €
Recettes	279 725,80 €	603 723,96 €	883 449,76 €

## 5. Budget « Exploitation Forestière » :

### • Budget Primitif 2021

M. Francis MARANZANA présente le budget Primitif 2021 « Exploitation Forestière » en apportant quelques explications sur les montants proposés.

#### Délibération :

Le budget « Exploitation Forestière » 2021 soumis au vote par M. le Maire, est adopté, à l'unanimité, par chapitre comme suit :

	Crédits Reportés	Proposition du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		70 921,74 €	70 921,74 €
Recettes		70 921,74 €	70 921,74 €
<b>Investissement</b>			
Dépenses	0,00 €	10 750,00 €	10 750,00 €
Recettes	0,00 €	10 750,00 €	10 750,00 €

#### **Point supplémentaire : Remboursement anticipé de l'emprunt**

Suivant les recommandations des membres de la commission des finances, M. le Maire demande l'autorisation du conseil pour procéder progressivement au remboursement de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 300.000€.

#### Délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel, en date du 5 juillet 2019, à hauteur de 300.000€ (en plusieurs versements sur l'année en fonction des crédits disponibles).
- Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 1641 du BP 2021

Selon accord avec le Directeur de l'établissement bancaire en date du 18/12/2019, le remboursement ne sera pas impacté par des pénalités de remboursement anticipé.

## 6. Communauté de Communes :

### Modification des statuts

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui prévoit que l'ensemble du territoire national devra au 1<sup>er</sup> juillet 2021 être couvert par une autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté de Communes a dû s'exprimer avant le 31 mars 2021 sur son souhait ou non d'acquiescer la compétence mobilité. Deux choix étaient possibles :

- Un transfert en bloc
- Un transfert par dérogation.

La Communauté de Communes a souhaité s'autoriser une possibilité d'action dans ce domaine en retenant un transfert par dérogation.

M. Marc WOLF s'interroge sur les répercussions financières liées à cette prise de compétence.

M. le Maire lui répond qu'à ce jour les conséquences financières sont nulles car il s'agit juste pour le moment de se donner la possibilité d'intervenir territorialement dans ce domaine. Le moment venu, les projets à venir seront budgétisés et des subventions pourront être demandées.

### **Délibération :**

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences,  
Vu l'article L.5214-16 1-1° du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes,  
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.  
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 24 février 2021.

M. le Maire propose les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach suivants :

#### **Ajout de compétence :**

##### **3.23.Mobilité**

Organisation de la mobilité, à l'exception des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région Grand Est assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

La nouvelle rédaction des statuts est présentée au Conseil Municipal et annexée à la présente délibération. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification des statuts.

### **7. Eclairage public : demande de subventions**

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour réaliser des demandes de subventions auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ou tout autre organisme dans le cadre du remplacement de l'éclairage public.

### **Délibération :**

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de 40.000€ votée au budget 2021 pour l'opération de remplacement de l'éclairage public de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Autorise M. le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ou tout autre organisme.

### **8. Fixation des horaires de l'école primaire**

A la demande de l'Inspection de l'Education Nationale, la Commune doit à nouveau prendre position sur l'organisation du temps scolaire dans ses écoles.

### **Délibération :**

Après avis du conseil d'école  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Maintient les horaires de l'école maternelle et l'école élémentaire comme suit :

#### **Ecole Maternelle :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8 :00	8 :00	0 :00	8 :00	8 :00
	11 :30	11 :30	0 :00	11 :30	11 :30
Total matin	3 :30	3 :30	0 :00	3 :30	3 :30
Après-midi	13 :30	13 :30		13 :30	13 :30
	16 :00	16 :00		16 :00	16 :00
Total Après-midi	2 :30	2 :30		2 :30	2 :30
Total Journée	6 :00	6 :00		6 :00	6 :00
Total semaine	24 :00				

#### **Ecole Elémentaire**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8 :05	8 :05	0 :00	8 :05	8 :05
	11 :35	11 :35	0 :00	11 :35	11 :35
Total matin	3 :30	3 :30	0 :00	3 :30	3 :30
Après-midi	13 :35	13 :35		13 :35	13 :35
	16 :05	16 :05		16 :05	16 :05
Total Après-midi	2 :30	2 :30		2 :30	2 :30
Total Journée	6 :00	6 :00		6 :00	6 :00
Total semaine	24 :00				

- Confirme l'organisation du temps scolaire de l'école primaire sur 4 jours.

## 9. Divers

- M. le Maire informe les membres du conseil qu'il souhaite organiser le 14 avril prochain à 18h00 une réunion de travail afin d'aborder les points suivants :
  - Le départ en retraite d'un agent du service d'entretien
  - Les Jobs d'été
  - L'aménagement du cimetière
  - L'avenir de l'aire de jeux à côté de l'école élémentaire.
- M. François BOSSHARTH s'étonne de la quantité de devoirs qui est donnée aux enfants de CE2 (2 heures tous les soirs). M. le Maire et Mme Virginie THROO en charge des écoles s'engagent à faire remonter l'information à Mme Séverine RIMELEN, directrice et d'en parler également lors du prochain conseil d'école.
- Mme Virginie THROO en profite pour rappeler que le Rallye de Pâques a débuté le 29 mars. De nombreux enfants sillonnent déjà les rues du village à la recherche des œufs cachés afin de retrouver l'énigme qui leur donnera droit à un petit présent. En parallèle au Rallye, un challenge des gourmands a été lancé pour lequel elle demande aux membres du Conseil de ne pas y participer en raison de leur fonction.

M. le Maire clôt la séance à 18h00.

**Tableau des signatures**  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de GUEWENHEIM  
de la séance du 31 mars 2021.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 25 février 2021
2. Vote des taxes
3. Subventions aux associations
4. Budget Principal :
  - Budget Primitif 2021
5. Budget « Exploitation Forestière » :
  - Budget Primitif 2021
6. Communauté de Communes :
  - Modification des statuts
7. Eclairage public : demande de subventions
8. Fixation des horaires de l'école primaire
9. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
<b>BARBERON</b>	Jean Luc		
<b>MARANZANA</b>	Francis		
<b>SCHANEN</b>	Isabelle		
<b>SCHNEIDER</b>	Joseph		
<b>THROO</b>	Virginie		
<b>SCARAVELLA</b>	Isabella		
<b>COURTOIS</b>	Maurice		
<b>LAURENT</b>	Dominique		
<b>TRITTER</b>	Adrien		
<b>SANCHEZ</b>	Laurence		
<b>WOLF</b>	Marc		
<b>BOUSQUET</b>	Anne		
<b>WEINGARTNER</b>	Alain		
<b>ROLL</b>	Anne		
<b>BOSSHARTH</b>	François		